

Plan d'action 2025-2026

POUR UN CLIMAT POSITIF QUI FAVORISE LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE TOUS



À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école ni dans les autobus scolaires ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence, mettant en cause la sécurité d'une personne, surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Évaluation annuelle des résultats

Pour le premier objectif qui était de s'assurer que l'ensemble des élèves de l'école connaissent les ressources qui sont disponibles, une affiche des personnes-ressources a été distribuée en janvier 2025. Toutefois, nous aimerions que la distribution soit effectuée en septembre 2025, afin que les élèves connaissent les personnes-ressources plus tôt dans l'année scolaire.

Concernant le deuxième objectif portant sur l'amélioration des relations harmonieuses entre les élèves et les membres du personnel, quelques activités ont été réalisées au cours de l'année scolaire.

À propos du troisième objectif sur le sentiment d'engagement et d'appartenance des élèves, plusieurs événements ont eu lieu. Nous avons ciblé, comme moyen, la réalisation d'une sortie scolaire par niveau. Cependant, il n'a pas été possible de concrétiser ce moyen. Il sera reporté en 25-26.

Portrait de la situation

L'analyse de la situation de l'école nous démontre encore que plusieurs élèves s'adressent entre eux en utilisant un langage irrespectueux. De plus, il est constaté que plusieurs élèves sont peu habiles pour interagir avec les membres du personnel de l'école (civisme, salutations, remerciements, etc.). Selon les résultats du QSVE-BE de 2024-2025, le niveau de bien-être à l'école se situe à 78 % pour les élèves et 91 % pour les membres du personnel.

Violence à caractère sexuel

Comparativement à l'année scolaire 2023-2024, il y a eu moins de dénonciation de situations de sextos en 2024-2025.

Priorité(s)

La priorité ciblée est de travailler sur le bien-être des élèves et des membres du personnel à l'école, puisqu'elle est en lien avec le projet éducatif.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents pour établir un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Intervention systématique et accompagnement auprès de parents lorsque leur enfant est impliqué dans une situation de violence ou d'intimidation.

Document explicatif destiné aux parents

Définitions

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Nos actions pour prévenir la violence incluant l'intimidation et la violence à caractère sexuel

- ✓ Publication des règles de vie et de la politique sur la violence et l'intimidation dans l'agenda des élèves ;
- ✓ Surveillance dans les corridors et les aires communes ;
- ✓ Ateliers sur l'implication, l'engagement, la reconnaissance, le civisme et la gestion des émotions animés par l'ADPEC ;
- ✓ Atelier de sensibilisation sur l'utilisation des réseaux sociaux et sur l'intimidation par des partenaires externes ;
- ✓ Collaboration avec les partenaires externes.

Nos actions lorsque survient une situation de violence

Au moment où le geste est observé :

- ✓ Prise en charge et écoute de la victime ;
- ✓ Vérifications auprès de témoins, lorsqu'applicables ;
- ✓ Prise en charge et intervention auprès de l'agresseur ;
- ✓ Informations aux parents ;
- ✓ Collaboration entre les divers intervenants.

Mesures de soutien et d'encadrement :

- ✓ Sensibilisation et avertissement auprès des élèves concernés ;
- ✓ Diriger l'élève vers des activités occupationnelles adéquates ;
- ✓ Éducation sur l'affirmation de soi, auprès de la victime ;
- ✓ Contrat relationnel ;
- ✓ Rencontre de médiation supervisée par un intervenant.

100% Prévention Intervention

Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse.

Suivi :

- ✓ Retour sur la situation et vérifications ;
- ✓ Accompagnement dans le développement des habiletés socio-émotionnelles ;
- ✓ Communication avec les parents ;
- ✓ Communication de l'information pertinente aux membres du personnel, quant à la sécurité de l'élève visé, et ce, dans le respect de la confidentialité ;
- ✓ Informer les élèves concernés des démarches entreprises par l'école pour faire cesser la situation.

Violence à caractère sexuel :

L'auteur de violence à caractère sexuel s'expose à des sanctions disciplinaires. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse. Le policier-école peut également être sollicité dans certaines situations.

Moyens pour signaler une situation de violence, incluant l'intimidation et la violence à caractère sexuel

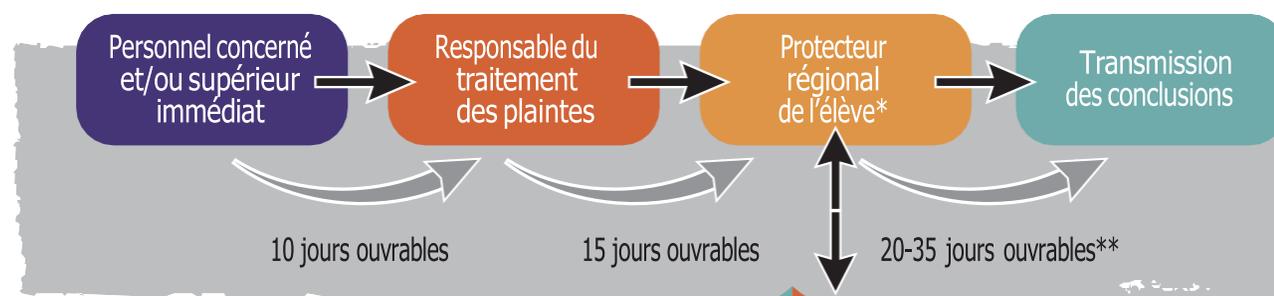
Les parents et les élèves majeurs peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca ou au 418 839-0500 poste 52011

Signaler une situation à l'école : beaurivage@cssdn.gouv.qc.ca

Signaler une situation dans le transport scolaire :

st@cssdn.gouv.qc.ca ou poste 52101 ou poste 27739 (ASSEZ), si vous désirez signaler de manière anonyme

Processus pour procéder à une plainte en cas d'insatisfaction du traitement*



* Voir le site internet du CSSDN pour la procédure complète et plus de détails



Concernant un acte de violence à caractère sexuel

Signalement

Toute personne peut signaler directement au protecteur régional de l'élève une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève.

Plainte pour violences à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel peut être formulée au protecteur régional de l'élève, sans passer par les deux premières étapes du processus. Ces plaintes sont traitées en urgence.

Le protecteur régional de l'élève transmettra la plainte à l'établissement d'enseignement, à moins d'avoir des motifs raisonnables de croire que cela puisse nuire à une enquête ou que la personne plaignante s'y oppose.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 24 septembre 2025

Centre de services scolaire des Navigateurs

Québec

